

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIA BARTHELEMY

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
13 Décembre 2019**

**OBJET : Unicil SA d'HLM : réhabilitation et aménagement de locaux associatifs
résidence La Solidarité, à Marseille 15e arrondissement.**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Décembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'octroyer à la SA d'HLM Unicil, groupe Action logement, une subvention d'un montant de 30.000 € pour accompagner les travaux de réhabilitation et l'aménagement de locaux associatifs résidence "La Solidarité" à Marseille 15e arrondissement, pour une dépense subventionnable TTC de 495.480 €;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention de mise en œuvre de cette aide présentée en annexe ;
- d'approuver les affectations comme indiqué en annexe III du rapport.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**